



Rapport financier 2024 du Département

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
INTRODUCTION.....	5
LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS (DONNEES ET MODE DE CALCUL DU COMPTE ADMINISTRATIF).....	6
LE SCHEMA D'EQUILIBRE GENERAL	6
L'EPARGNE BRUTE.....	6
LES GRANDES MASSES FINANCIERES.....	7
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	7
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	10
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	14
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	16
LA DETTE DIRECTE	17
LA DETTE GARANTIE	19
ANALYSE DU BILAN	22
LE BILAN DU DEPARTEMENT	22
CONCLUSION	25
ANNEXES	26
ANNEXE 1 - LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE.....	27
ANNEXE 2 - LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.....	28
ANNEXE 3 - LE BILAN	29
ANNEXE 4 - LES RATIOS LEGAUX	31
ANNEXE 5 - LE TABLEAU GENERAL D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	32
ANNEXE 6 - LES ORGANISMES SATELLITES PRINCIPAUX DU DEPARTEMENT	33

PREAMBULE

Conformément à l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté chaque année au Conseil départemental un rapport sur la situation financière du Département.

Le Département de l'Isère est passé au référentiel M57 le 1^{er} janvier 2023.

Son budget consolidé comprend :

- **le budget principal, objet du présent rapport (nomenclature M57),**
- et 4 budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (cf. synthèse des comptes en annexe 1) :
 - boutique des musées (nomenclature M57),
 - laboratoire vétérinaire (nomenclature M57),
 - cuisine centrale (nomenclature M57),
 - aménagement numérique (nomenclature M4).

Ce rapport est principalement réalisé sur la base des données du Compte administratif (CA)¹ du Département, mais également à partir du Compte de gestion (CG) du Payeur départemental². Ces données sont parfois retraitées selon les modalités de la Direction générale des collectivités locales (DGCL)³, pour permettre les comparaisons entre Départements.

¹ Données du budget principal, en mouvements réels.

² Le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires).

³ La DGCL retrace les données du compte administratif en considérant les données nettes des atténuations de charges et de produits et en considérant les produits des cessions en section d'investissement.

Définition des concepts financiers

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

La section d'investissement retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées).

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

L'épargne nette est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures. Au 1^{er} janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il se détermine par l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement indique le nombre d'années qui serait nécessaires à la collectivité, le cas échéant pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (épargne brute).

INTRODUCTION

Le contexte financier en 2024 et la situation des Départements⁴

⇒ Un contexte économique national difficile

L'année 2024 a été marquée par un contexte national incertain. La croissance a continué de ralentir pour s'établir à 1,1 % et, en parallèle, l'inflation a été modérée (+ 2,4 %⁵).

Ce contexte économique morose a eu des répercussions sur les recettes des Départements, en particulier au sein de la section de fonctionnement.

⇒ La situation financière des Départements a continué de se détériorer

En 2024, les recettes de fonctionnement des Départements ont stagné à + 0,2 %. Plus particulièrement, les recettes fiscales se sont avérées moins dynamiques qu'en 2023. Ainsi, les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont continué de chuter (- 13,5 % au niveau national).

En parallèle, les Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des Départements ont progressé bien plus rapidement (+ 3,9 %, soit + 2,5 milliards d'euros), portées par la hausse des dépenses sociales et des cotisations de retraite.

Il a résulté de ces évolutions une forte contraction de l'épargne brute des Départements (- 2,8 milliards d'euros⁶), fragilisant ainsi leur situation financière.

Dans ce contexte, les Départements ont opté pour un recours plus important à l'emprunt. Comme le souligne l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), « l'encours de dette au 31 décembre 2024 des Départements affiche ainsi une progression de + 7,1 % ». Les marges de manœuvre financières ne permettent plus aux Départements de financer leurs investissements par leurs ressources propres.

⇒ En Isère

Le Département de l'Isère n'a pas été épargné par le contexte financier global.

Ses recettes de fonctionnement ont baissé de - 0,7 % et ses dépenses ont connu une hausse supérieure à la tendance observée au niveau national (+ 6 %). Cela s'est traduit par une diminution de l'épargne brute de - 33,7 %.

Concernant la dette, 60 M€ ont été mobilisés soit une hausse de 10,4 % de l'encours de dette.

En dépit de cette évolution, la situation financière du Département reste solide.

⁴ Sur la base de données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) données DGFiP hors Paris et Métropole de Lyon, comptes de gestion, budgets principaux (source : DGCL)

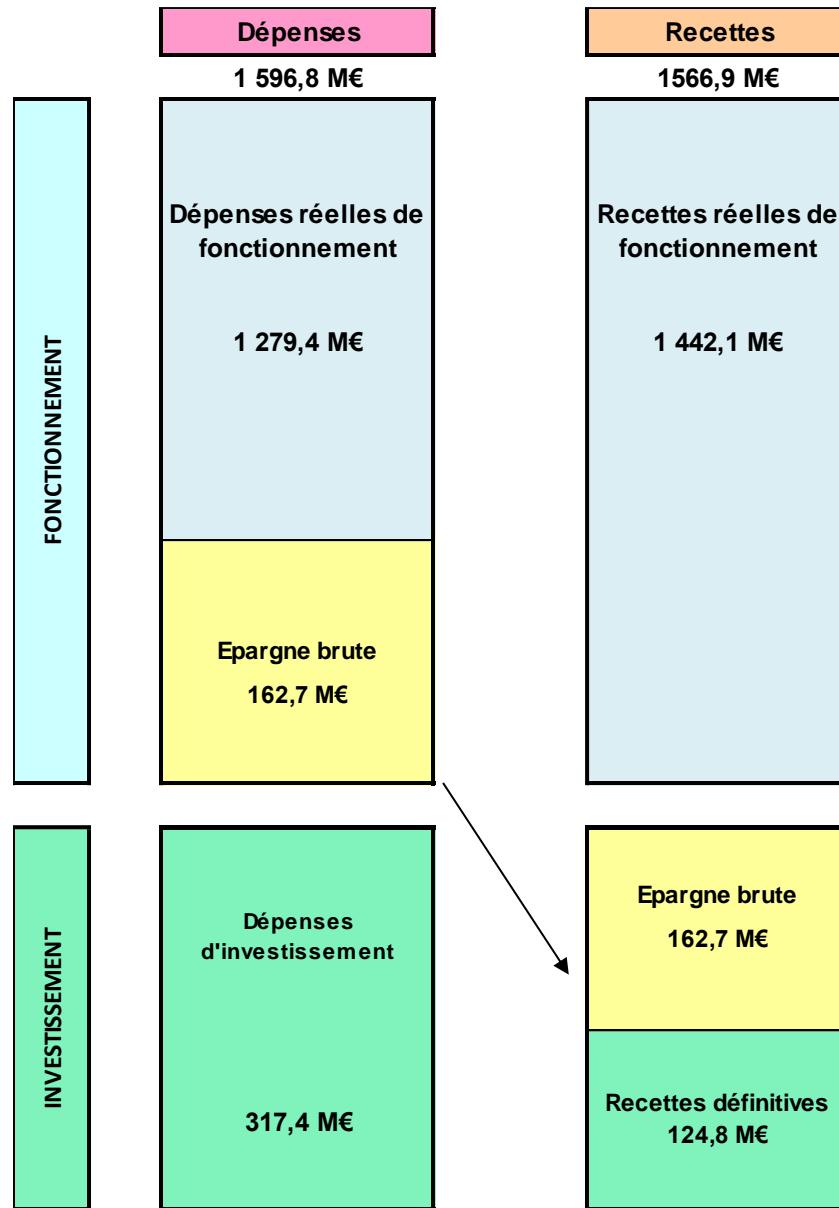
⁵ Source : Projections économiques – Banque de France – juin 2025.

⁶ Source : data.ofgl.fr

LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

(données et mode de calcul du compte administratif)

Le schéma d'équilibre général



Données du compte administratif, hors reprise des résultats antérieurs (001 002 et 1068)

L'épargne brute

L'épargne brute s'établit à 162,7 M€, en baisse de - 33,7 % par rapport à 2023. Elle résulte d'une légère baisse des recettes de fonctionnement (- 0,7 %), et d'une hausse importante des dépenses de fonctionnement (+ 6,0 %).

Cette épargne brute constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses investissements et limiter le recours à l'emprunt.

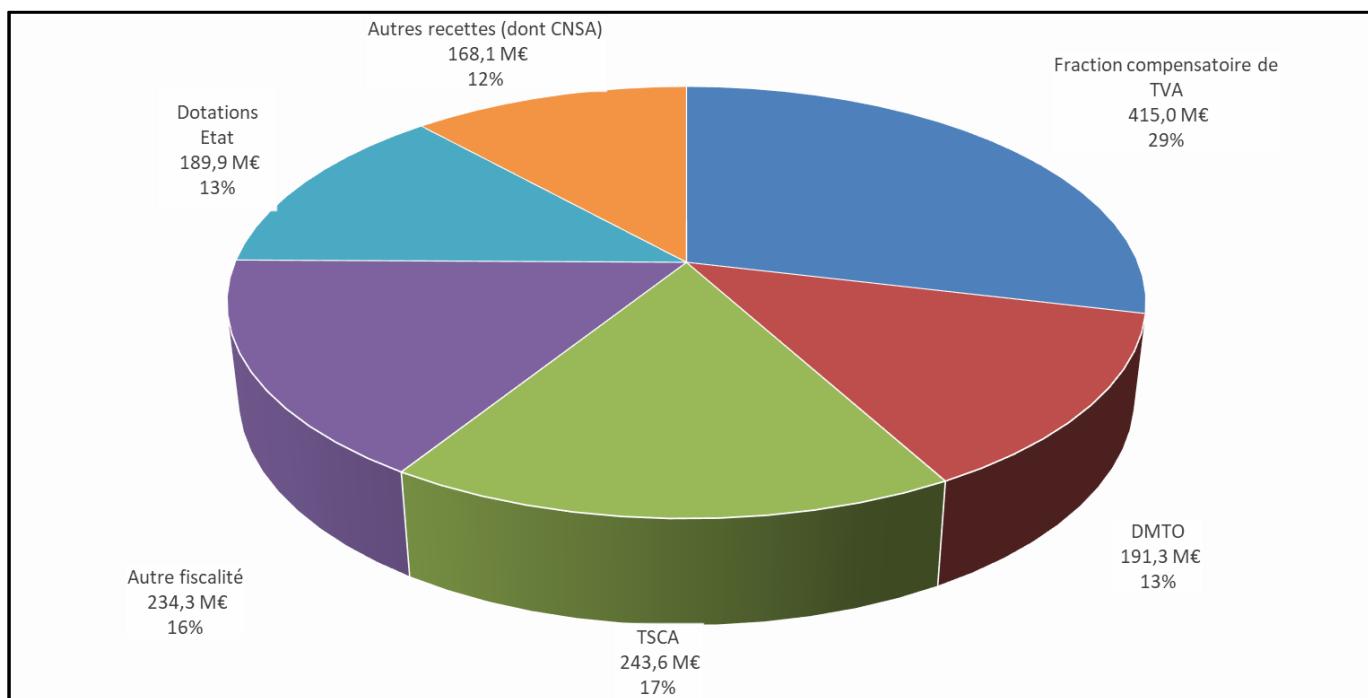
Les grandes masses financières

Les recettes totales du budget principal du Département s'élèvent en 2024 à 1 566,9 M€. Elles sont composées à 92 % de recettes de fonctionnement (1 442,1 M€). Les recettes d'investissement atteignent 124,8 M€ et sont constituées essentiellement des participations et subventions reçues (47,2 M€) et du tirage de l'emprunt (74 M€ dont 14 M€ d'OCLT⁷).

Les dépenses totales s'établissent à 1 596,8 M€ dont 1 279,4 M€ de dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 317,4 M€, dont 287 M€ hors remboursement de l'emprunt. Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement directes (56,9 % soit 180,5 M€) et d'aides aux tiers (27,6 % soit 87,6 M€).

Les recettes de fonctionnement

⇒ Structure et répartition des recettes de fonctionnement en 2024



CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ; TSCA : Taxe sur les conventions d'assurances ;
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux (frais de notaire)

⁷ Ouverture de crédits à long terme – crédits revolving

⇒ Les principales recettes de fonctionnement perçues par le Département

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2024, 1 442,1 M€.

- La principale ressource du Département est composée des fractions de TVA nationale versées en compensation de la perte, pour les Départements, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Ces deux fractions représentent près de 30 % des recettes de fonctionnement en 2024 et s'élèvent à 415 M€.

A noter que ce montant, constaté au compte administratif 2024, doit être pondéré des remboursements de trop-perçus. En effet, la fraction de TVA définitive 2024 est susceptible de donner lieu à une régularisation en 2025⁸ :

	en M€
Fraction compensatoire TFPB	322,9
Fraction compensatoire CVAE	92,1
Fraction compensatoire totale (CA 2024)	415,0

- La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est composée de trois parts. Elle s'élève en 2024 à 243,6 M€. A noter que ces recettes évoluent à la hausse depuis plusieurs années, notamment en raison de la hausse des catastrophes naturelles.

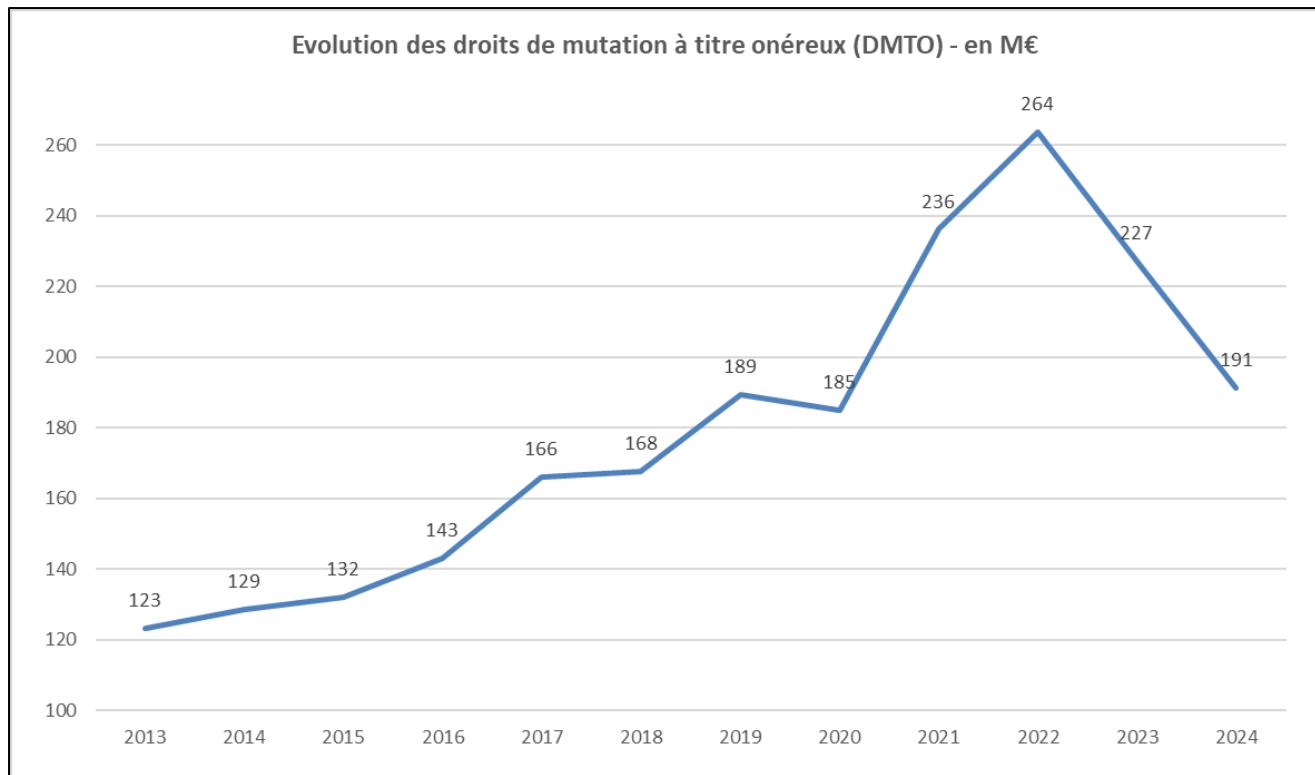
	en M€
TSCA part fiscalité (article 77)	151,3
TSCA part transfert (article 52)	64,8
TSCA part transfert SDIS (article 53)	27,5
TSCA totale (CA 2024)	243,6

} Soit 92,2 M€ au titre des transferts de compétence

- En 2024, les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) atteignent 191,3 M€, en baisse de près de 16 % (- 35,9 M€) par rapport à 2023 (227,2 M€).

Ainsi, entre 2022 et 2024, les DMTO ont chuté de 72,3 M€. Cette diminution s'explique par la baisse des transactions immobilières, liée à des taux d'intérêts élevés.

⁸ Cette éventuelle régularisation sera constatée au compte administratif 2025.



Les dotations de l'Etat s'élèvent à 189,9 M€.

Elles comprennent principalement la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élève 162,4 M€ pour 2024 (en baisse de - 0,3 % par rapport à 2023) et la Dotation globale de décentralisation (DGD), qui reste stable (6,2 M€). A titre de comparaison, la DGF s'élève à 141,3 M€ en moyenne pour les Départements dont la population est supérieure à 1 million d'habitants⁹.

▪ Les autres recettes fiscales représentent 234,3 M€.

Elles comprennent notamment la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)¹⁰, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le versement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Au total, ces autres recettes fiscales représentent 16 % des ressources de fonctionnement.

	en M€
TICPE	73,8
DCRTP	40,3
FNGIR	35,4
Fonds péréquation DMTO	13,8
Taxe d'aménagement	11,7
Autre ^(*)	59,2
Total autres recettes fiscales	234,3

^(*) Accise sur l'électricité (ex-TICFE), TDRM (taxe départementale sur les remontées mécaniques), frais de gestion de la TFPB transférée...

⁹ Données DGCL, logiciel REPERES (juillet 2025)

¹⁰ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dont une part au titre des dépenses d'allocation du RSA (61,0 M€) et une part au titre du financement des transferts de compétence (12,8 M€).

- A noter que le fonds de péréquation DMTO, indiqué ci-dessus, correspond à la part pour laquelle le Département est bénéficiaire (13,2 M€). Le Département est également contributeur de ce fonds (20,9 M€). Au final, le Département est donc contributeur net : + 7,7 M€.

- Les autres recettes de fonctionnement se montent à 168,1 M€.

Parmi elles, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) représentent 114,1 M€. Ces dotations ont été créées pour compenser les charges financières consécutives à la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), au versement de l'allocation de Prestation de compensation du handicap (PCH), et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

	en M€
CNSA APA	64,9
CNSA PCH	21,4
CNSA MDPH	2,0
Autres recettes CNSA	25,9
Autre ^(*)	53,9
Total autres recettes	168,1

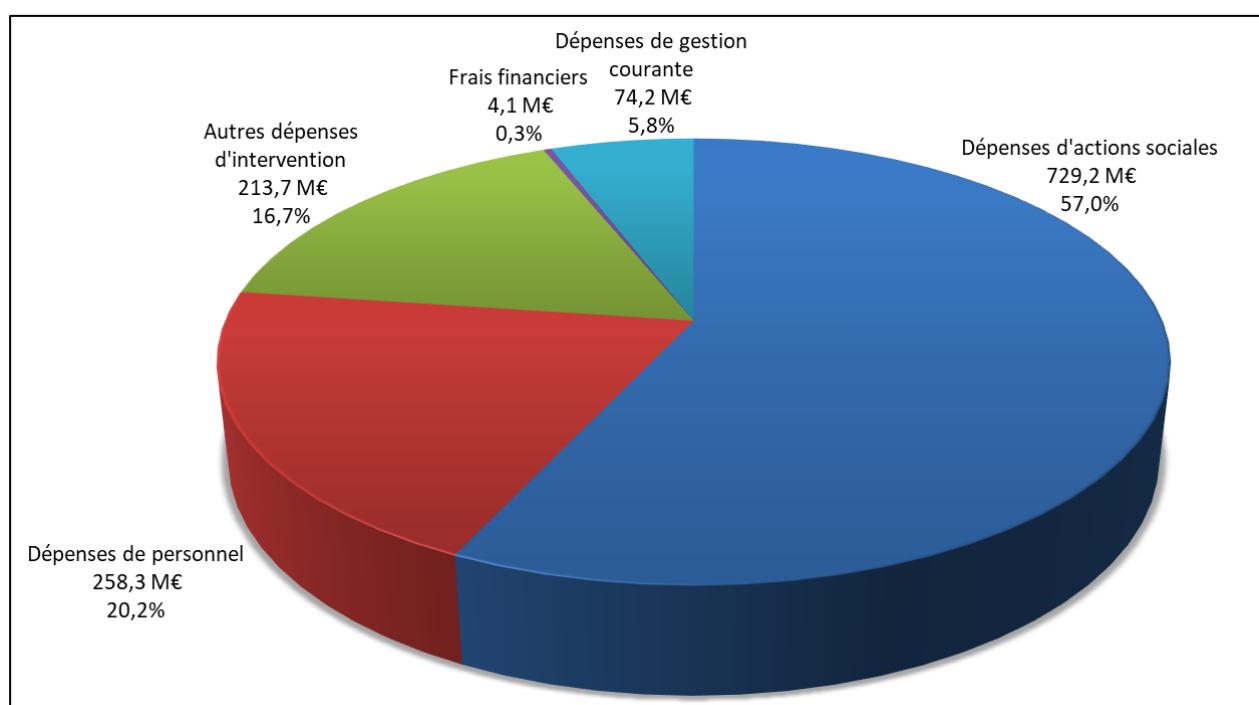
Soit 114,1 M€ de dotations CNSA

^(*) Recouvrements sur bénéficiaires, participations versées par d'autres organismes...

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 279,4 M€ en 2024, en hausse de 6 % par rapport à 2023.

⇒ Structure et répartition des dépenses de fonctionnement en 2024



⇒ Les principales dépenses de fonctionnement du Département

- Les dépenses de gestion courante¹¹ s'établissent à 74,2 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à 2023.
- Les dépenses sociales, hors frais de personnel¹² s'élèvent à 729,2 M€ (+ 7,8 %). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (57 %).

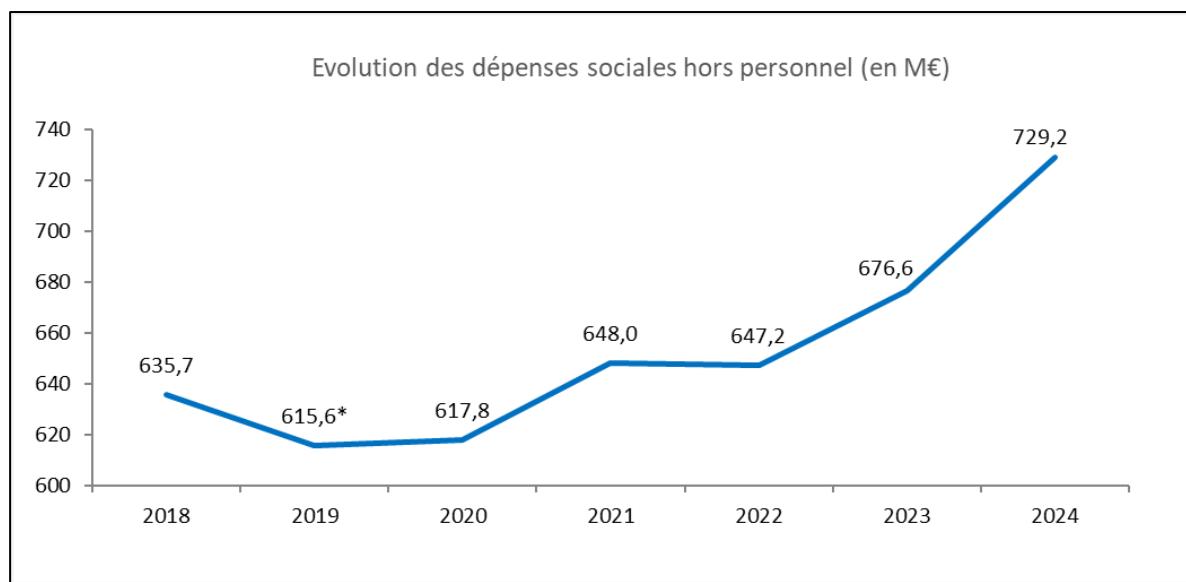
En 2024, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département a augmenté de + 3 %, soit 21 989 bénéficiaires¹³.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2024 s'élève à 30 094 (stagnation par rapport à 2023).

Le nombre de bénéficiaire de la PCH s'élève à 9 276 (+ 6,6 % par rapport à 2023).

	en M€	% évolution
RSA : allocation et insertion	142,8	+ 2,4 %
<i>dont allocation RSA</i>	135,6	+ 2,2 %
Aide à l'enfance	156,6	+ 11,8 %
Aide aux personnes âgées	209,7	+ 8,4 %
<i>dont allocation APA</i>	156,4	+ 8,0 %
Aide aux personnes handicapées	206,5	+ 9,0 %
<i>dont allocation PCH</i>	71,7	+ 16,2 %
Autre ^(*)	13,6	- 3,8 %
Total	729,2	+ 7,8 %

() santé, action sociale, logement*



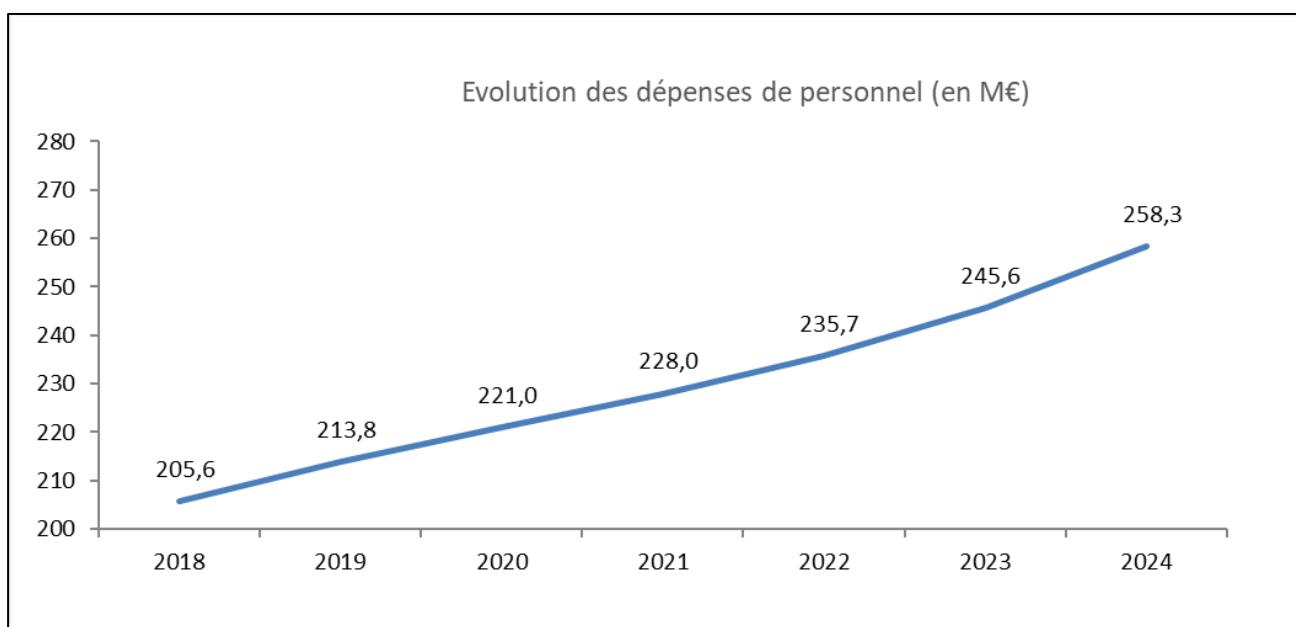
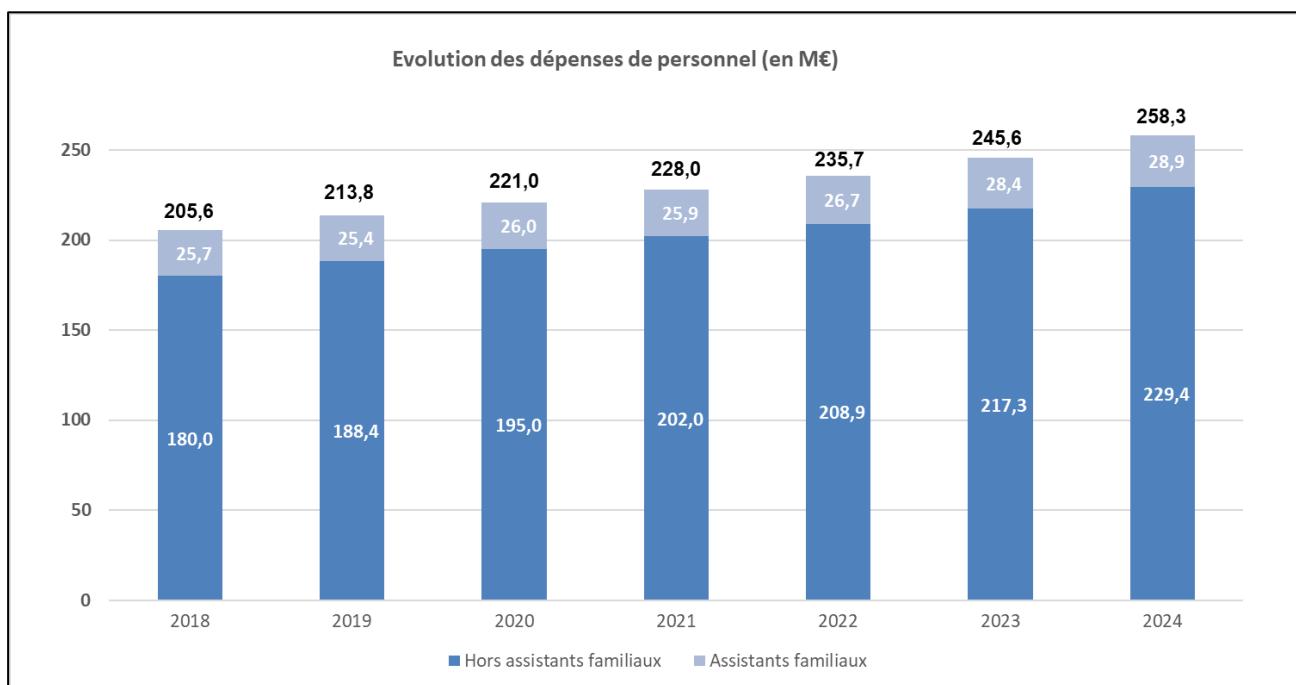
() entrée en application du paiement net pour l'aide sociale à l'hébergement*

¹¹ Chapitre 011, hors secteur social (fonction 4).

¹² Dépenses sociales hors personnel, intégrant les frais de structure du secteur et les subventions de fonctionnement.

¹³ Données RSA APA et PCH en nombre de bénéficiaires : Source ELISA - Caf de l'Isère - BE - semi-consolidées - décembre 2024 et « Département de l'Isère – SOLIS – 31 décembre 2024 » (DPM).

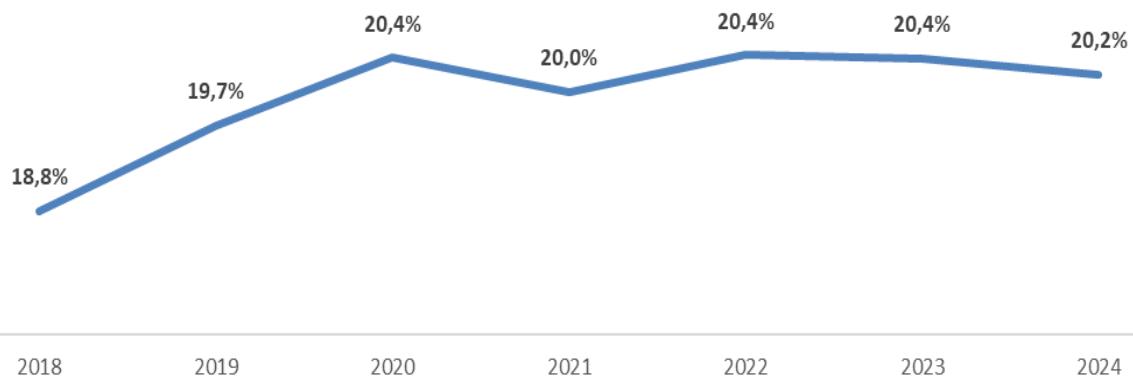
- Il est à noter que les seules compétences d'allocations individuelles de solidarité transférées au Département par l'Etat représentent un reste à charge non compensé de l'ordre de 190,6 M€ en 2024. A titre de comparaison, le reste à charge s'élève à 228,4 M€ en moyenne pour les Départements dont la population est supérieure à 1 million d'habitants¹⁴.
- Les dépenses de personnel¹⁵ s'élèvent à 258,3 M€, soit une augmentation de + 5,2 %. Ces dépenses représentent 20,2 % des dépenses de fonctionnement.



¹⁴ Données DGCL, logiciel REPERES (Juillet 2025)

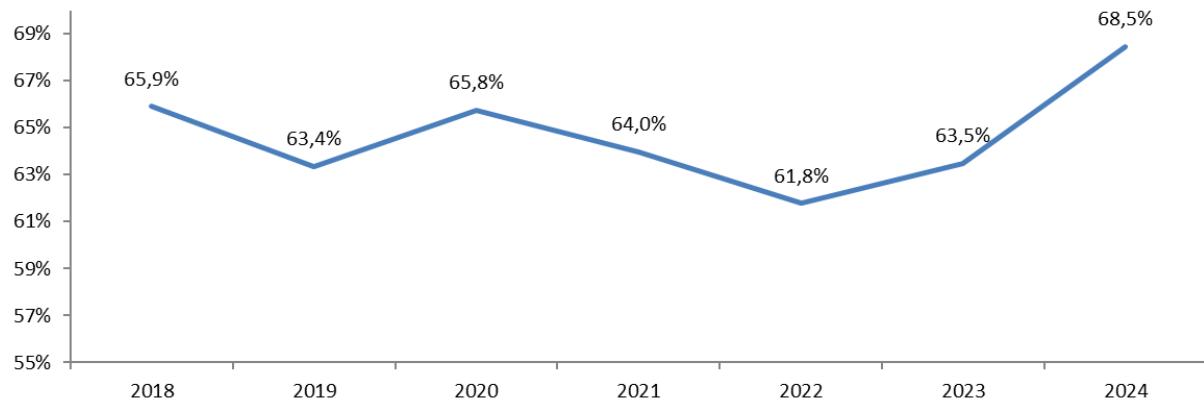
¹⁵ Comptes 64, 621 et 633 (Charges de personnel, personnel extérieur et impôts, taxes, versements assimilés sur rémunération).

Rapport des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement



- Les charges contraintes¹⁶, relatives aux dépenses de solidarité et aux frais de personnel représentent plus des trois quarts des dépenses de fonctionnement en 2024.

Evolution des charges contraintes (personnel et dépenses sociales) sur les recettes de fonctionnement



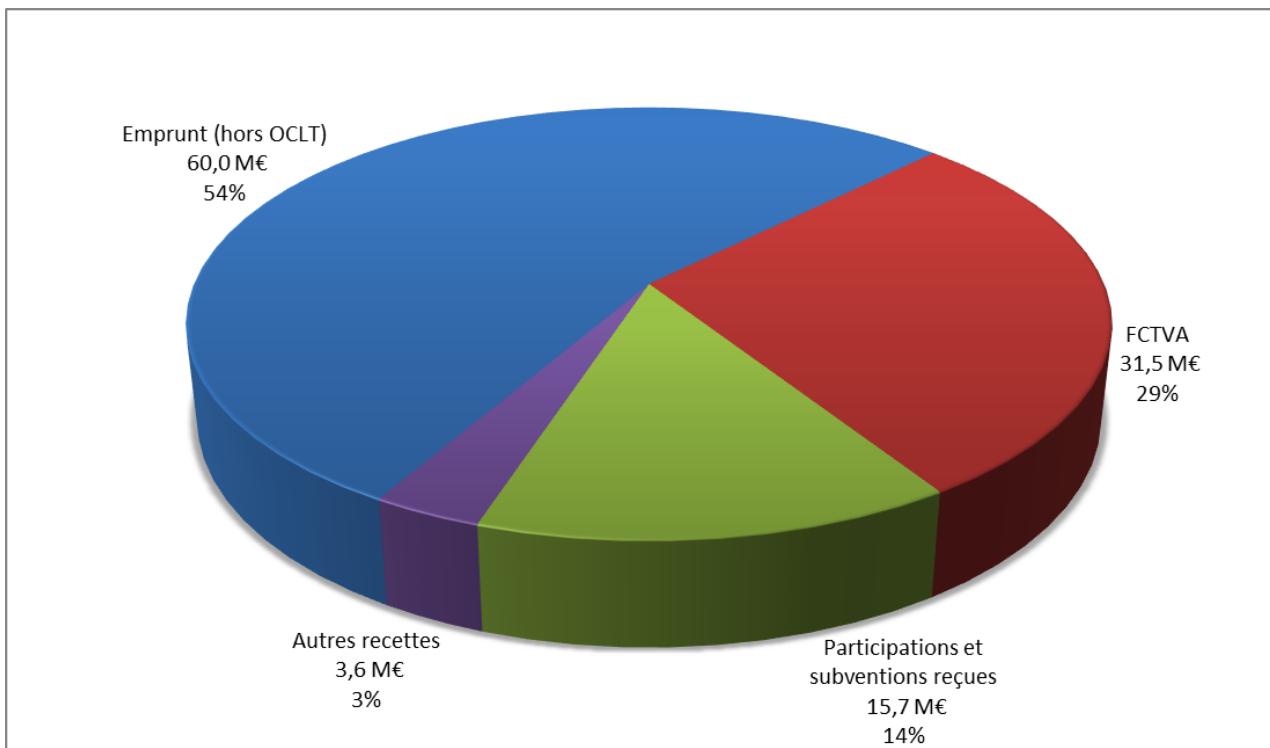
- Les autres dépenses d'intervention sont en hausse de + 2,8 % et s'élèvent à 213,7 M€ (16,7 % des dépenses). Ces autres dépenses d'intervention regroupent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

¹⁶ Les charges contraintes regroupent les dépenses de personnel (chapitres 012, 016, 017) et les dépenses sociales (fonction 4 Santé et action sociale).

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent 110,8 M€ (hors OCLT).

⇒ Structure et répartition des recettes d'investissement en 2024



⇒ Les recettes d'investissement

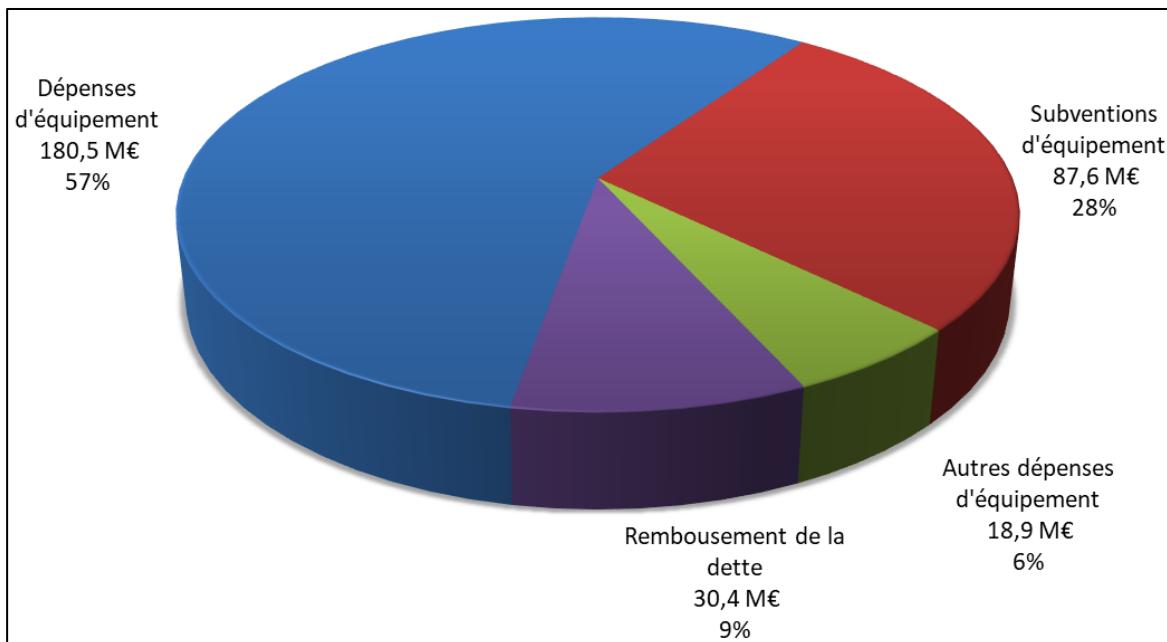
- Elles sont composées principalement d'emprunts, de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ¹⁷.
- L'emprunt constitue la plus importante des recettes d'investissement. Il est constitué d'emprunt classique (60 M€) et du tirage des OCLT (14 M€).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Département de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 317,4 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt, à 287 M€ (- 6,4 %) par rapport à 2023.

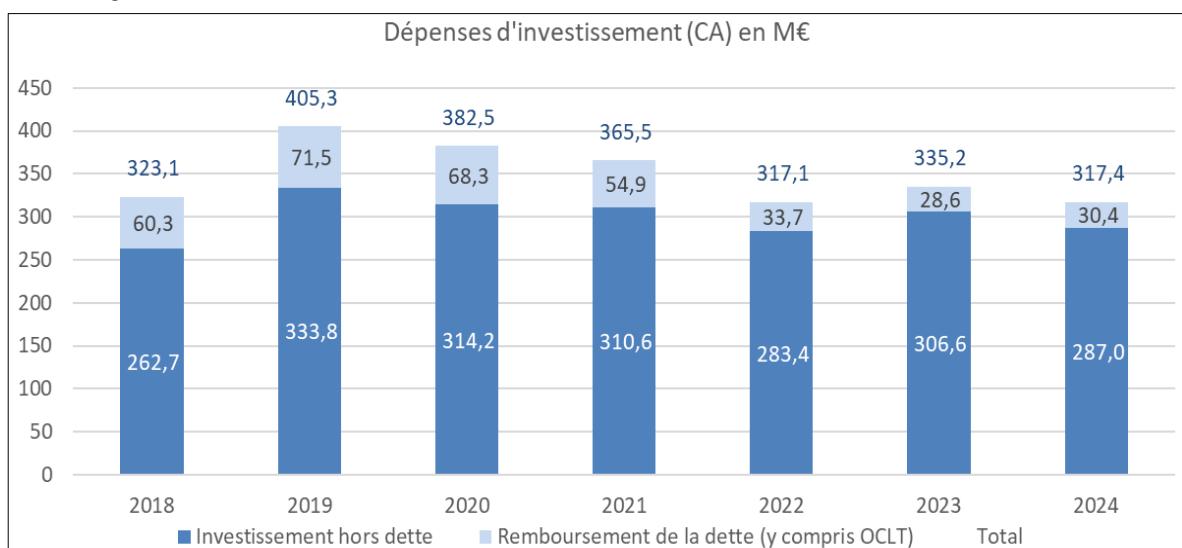
¹⁷ Ces recettes incluent le remboursement de l'avance versée au budget annexe Aménagement numérique THD (2,4 M€).

⇒ Structure et répartition des dépenses d'investissement



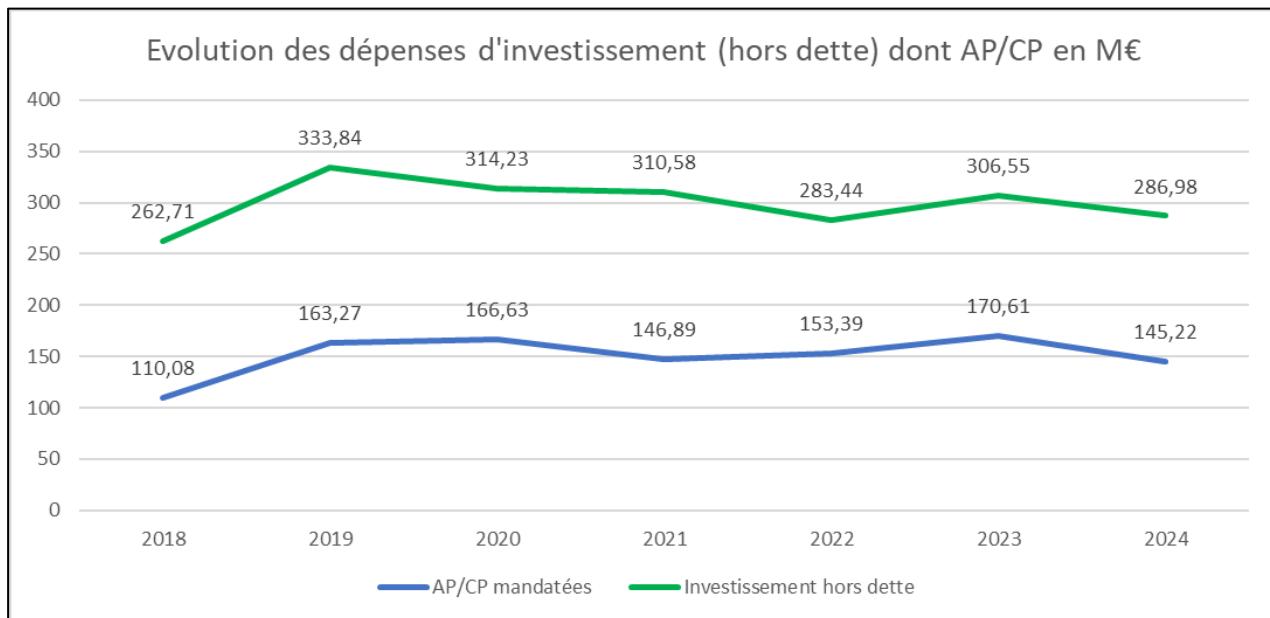
⇒ Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'équipement directes - c'est-à-dire sur les biens du Département - atteignent 180,5 M€ (- 6,8 %). Elles représentent 57 % des dépenses d'investissement (62,9 % de ces dépenses hors emprunt).
- Les autres dépenses d'investissement sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (87,6 M€), en baisse de - 6,4 % par rapport à 2023. Les subventions d'équipement aux communes et aux groupements de communes représentent 61,1 % de ces subventions d'équipement, soit 53,6 M€.
- Le remboursement de la dette s'élève à 30,4 M€. A noter que le Département a mobilisé les OCLT en 2024 à hauteur de 14 M€, dont 2 M€ ont été remboursés fin 2024.



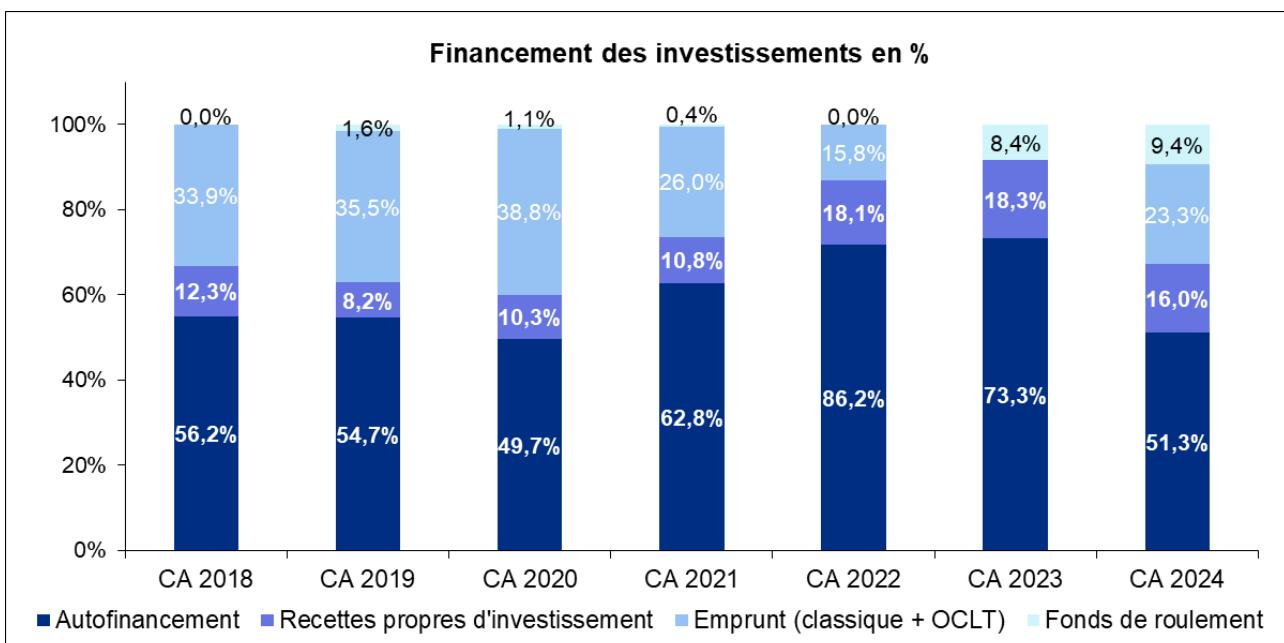
Les autorisations de programmes

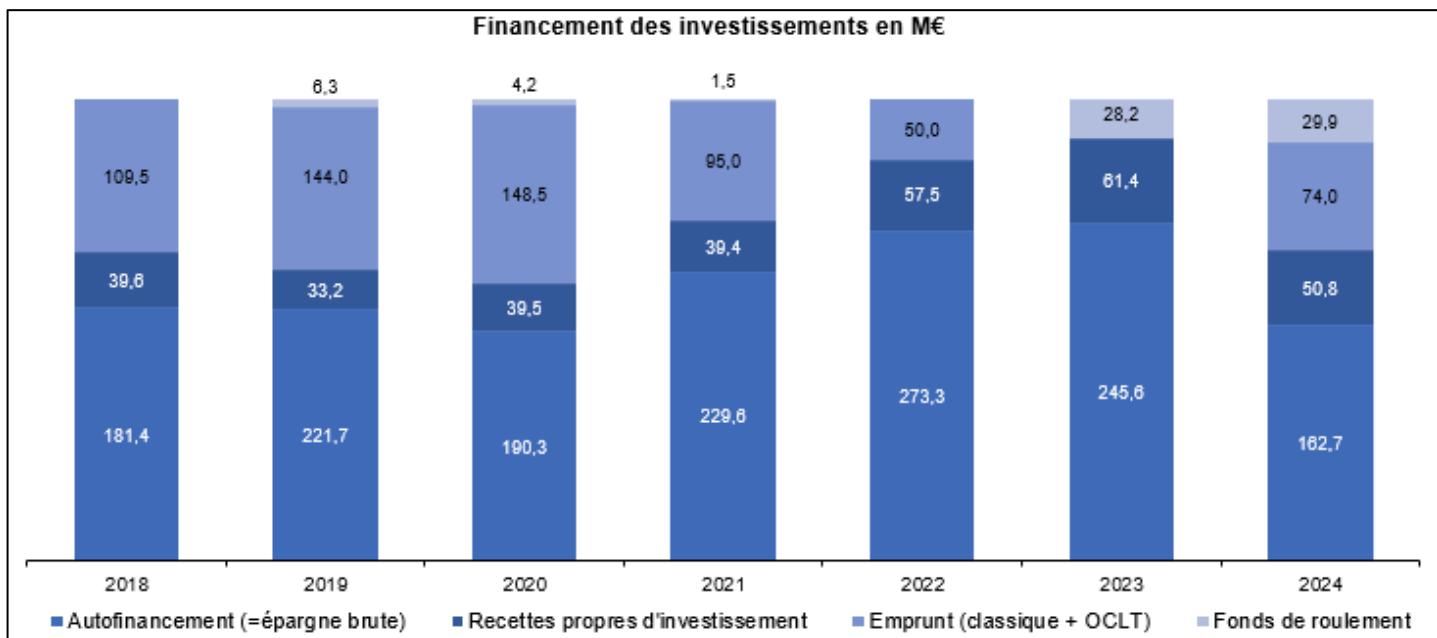
En 2024, les crédits de paiement sur Autorisations de programmes (AP) s'élèvent à 725,6 M€ (soit 50,6 % des crédits d'investissement hors dette). Cette procédure de l'autorisation de programme permet à l'assemblée départementale de délibérer sur des projets répartis sur plusieurs exercices. Au 31 décembre 2024, les Autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 2 089 M€, dont 726 M€ de stock restant à financer.



Le financement des investissements

Les ressources propres (épargne brute et ressources propres d'investissement), qui atteignent 213,5 M€ en 2024, permettent de financer partiellement les 317,4 M€ de dépenses d'investissement. Le reste a été abondé par l'emprunt et par un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 29,9 M€.





La dette directe

⇒ L'encours de la dette directe

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette directe bancaire du Département s'élève à 462,9 M€, contre 419,2 M€ en 2023, soit une hausse de 43,7 M€.

⇒ La capacité de désendettement

Ce ratio (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que le Département y consacre la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement de la collectivité se situe, fin 2024, à 2,8 ans contre 1,7 an en 2023.

⇒ Le taux d'endettement

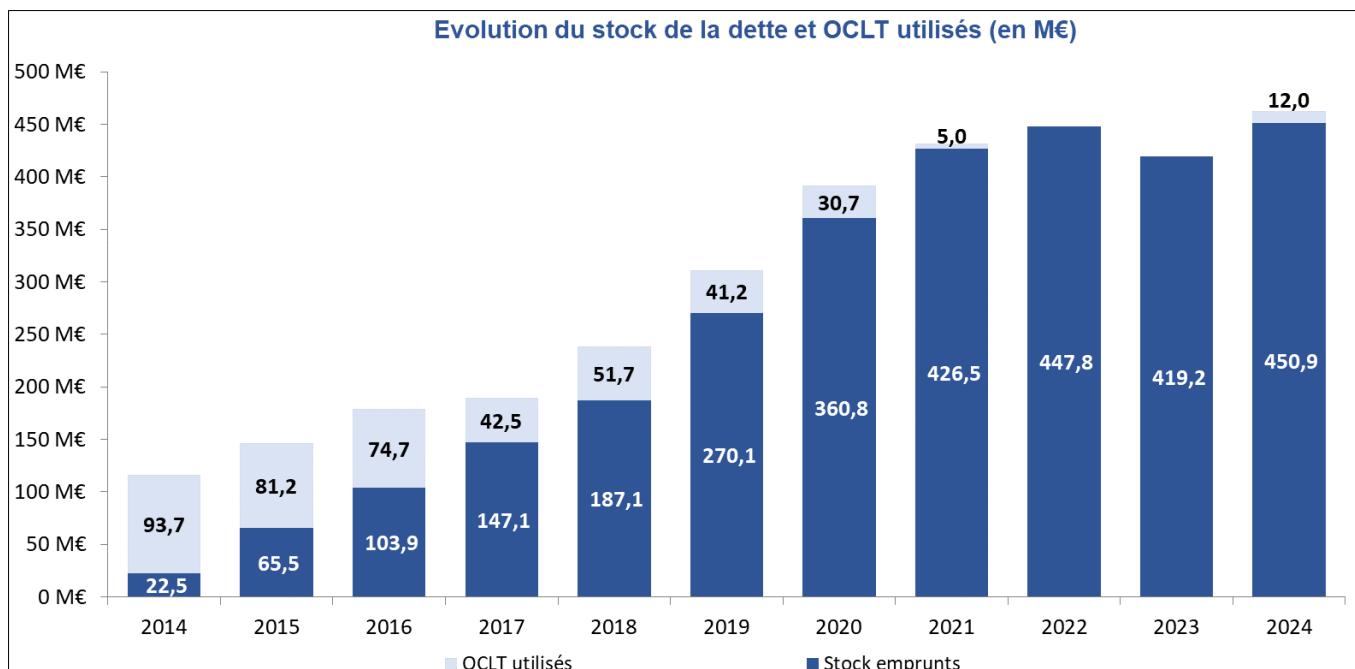
Le taux d'endettement de la collectivité (l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 32,1 % contre 28,9 % en 2023.

⇒ Profil du stock de dette

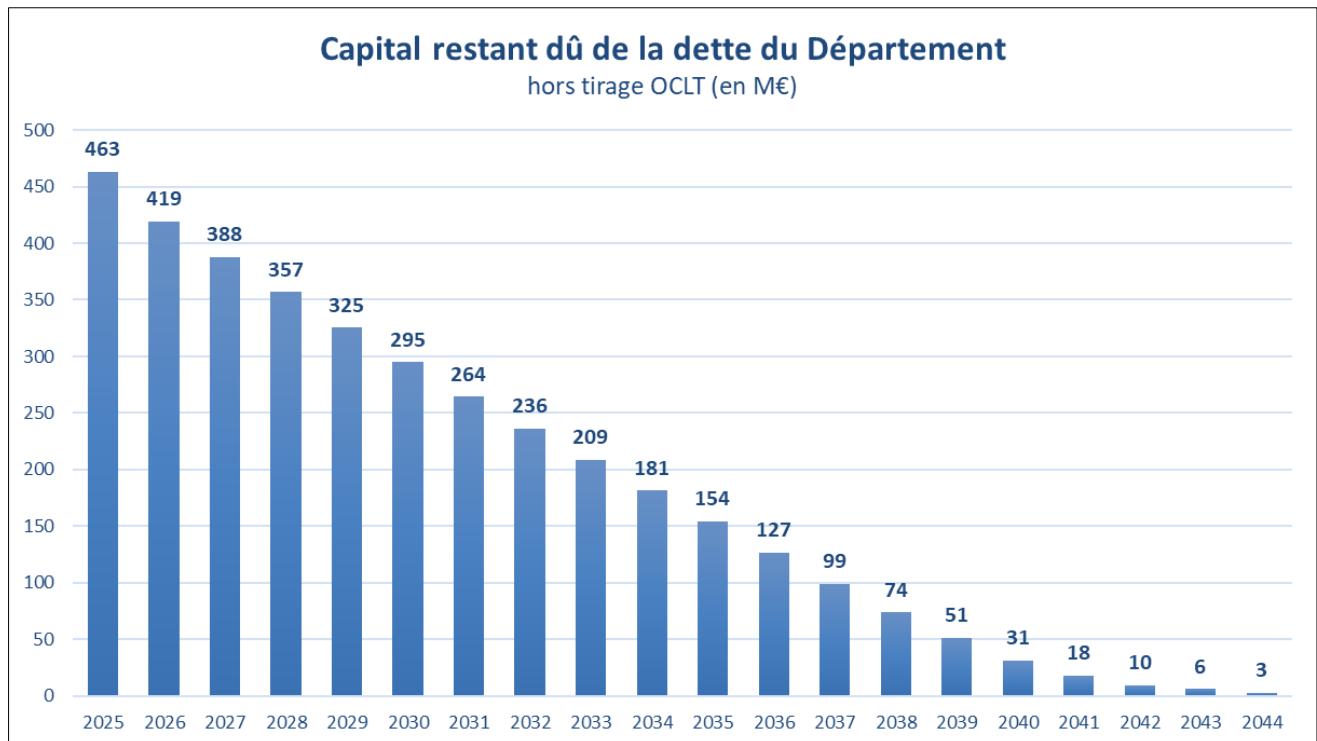
	Emprunts	OCLT
Capital restant dû au 01-01	462 853 148	450 853 152
Gissler	1A	1A
Nombre d'opérations	47	44
Nombre de prêteurs	10	8
Taux actuariel de la dette au 01-01		1,29%

* Gissler : charte destinée à encadrer le recours des collectivités locales aux emprunts, qui se fonde sur une évaluation des risques. Le niveau 1A correspond au niveau le moins risqué de la charte.

⇒ Evolution du stock de dette



⇒ Profil d'extinction de la dette (capital restant dû en M€)



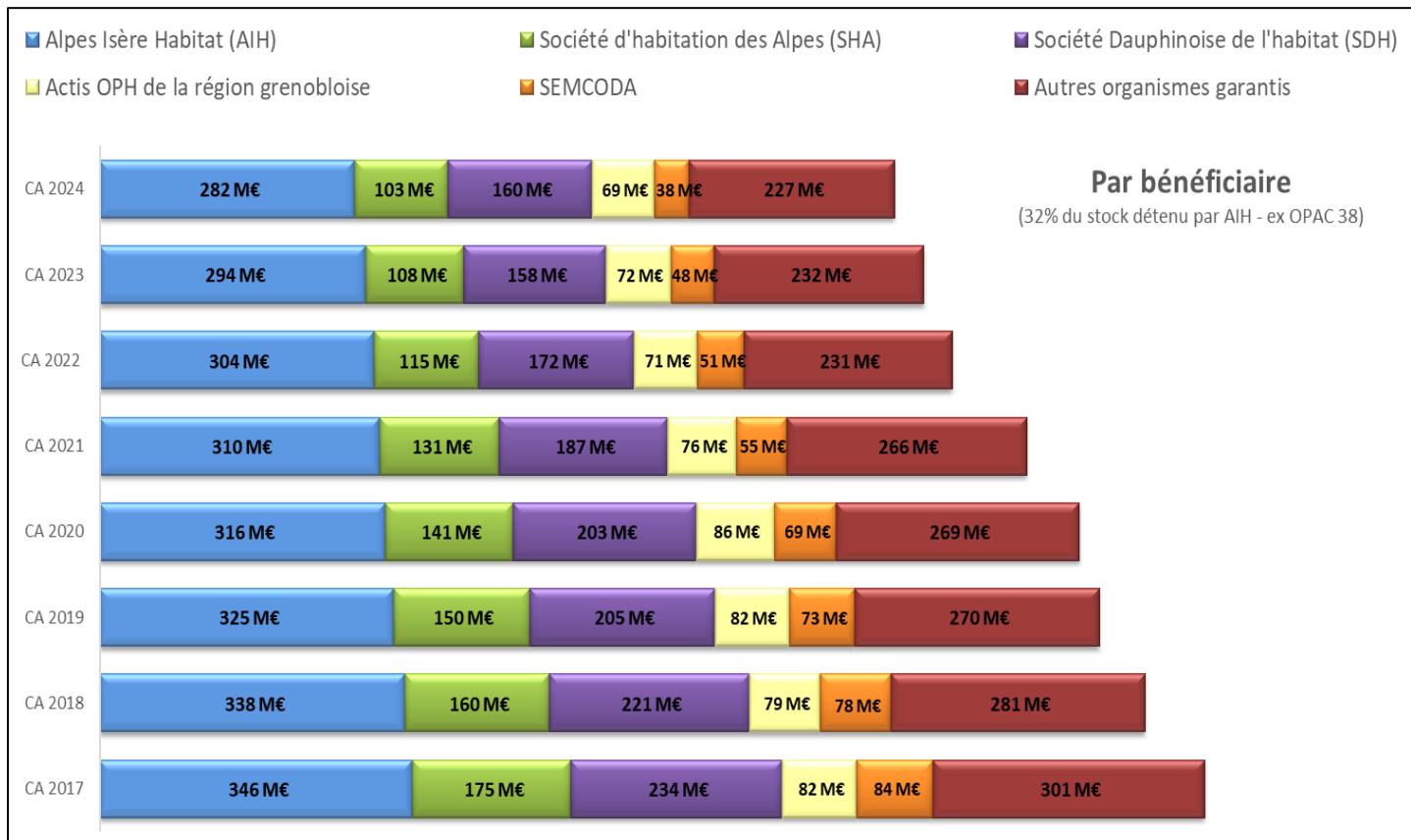
La dette garantie

⇒ Garanties accordées par le Département

Au 31 décembre 2024, le montant du capital restant dû garanti par le Département de l'Isère s'élève à 879,6 M€ (contre 911,9 M€ en 2023), soit une baisse de 32,3 M€.

Alpes Isère Habitat (AIH) représente à lui seul presque un tiers de la dette garantie (282 M€ soit 32 %), puis la Société Dauphinoise pour l'Habitat (160 M€ soit 18 %) et la Société d'Habitation des Alpes (103 M€ soit 12 %).

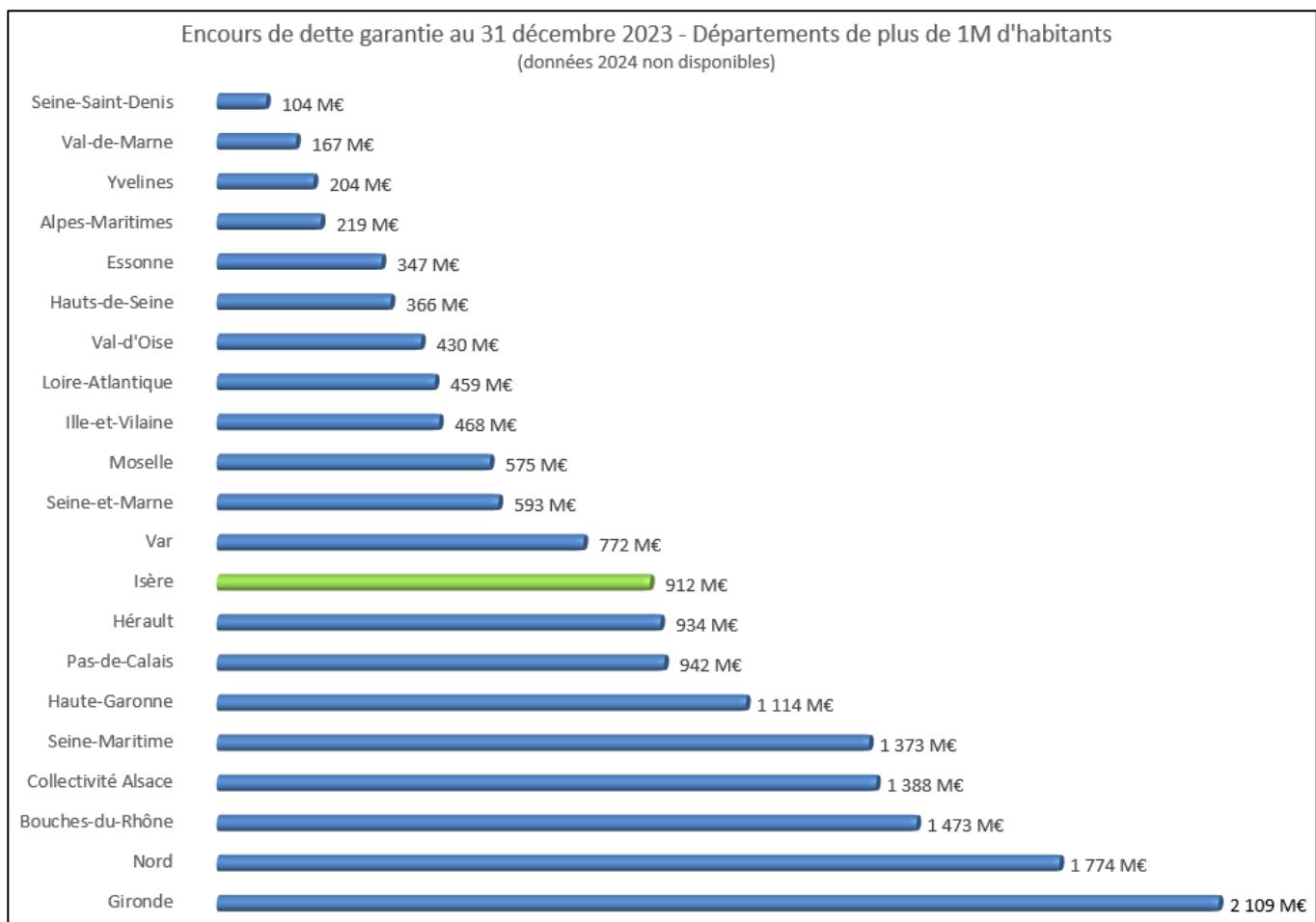
⇒ L'évolution de la dette garantie par le Département par année et par bénéficiaire



⇒ Données de comparaison

Le montant moyen de la dette garantie par les Départements de plus d'un million d'habitants s'établit à 796 M€ au 31 décembre 2023¹⁸ en légère progression par rapport à 2022 (783 M€).

La moyenne du ratio Galland¹⁹ est de 6,61 : ainsi le Département de l'Isère, avec un ratio de 2,96, se situe à un bon niveau (c'est le second du panel après les Hauts-de-Seine : 2,27).



¹⁸ Données 2023 (hors Paris et Métropole de Lyon) (Données 2024 non disponibles).

¹⁹ Le ratio Galland permet de vérifier que le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant des annuités de la dette propre de la collectivité (provisions déduites), n'excède pas 50 % des recettes de fonctionnement (ce ratio est calculé hors logements sociaux).

ANALYSE DU BILAN

(Données et mode de calcul du compte de gestion)

Le bilan du Département

Le bilan du Département s'élève à 6,5 milliards d'euros en valeur nette (hors amortissements et dépréciations) et à 8,3 milliards d'euros en valeur brute²⁰ :

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bilan net	5 515,30	5 704,86	5 868,27	6 027,84	6 276,14	6 369,99	6 457,33
Amortissements et dépréciations	1 188,62	1 296,71	1 381,73	1 504,27	1 623,91	1 741,04	1 796,08
Bilan brut	6 703,92	7 001,57	7 250,00	7 532,11	7 900,05	8 111,03	8 253,41

L'amortissement et les dépréciations, soit 1,8 milliard d'euros, représentent 22 % du bilan brut.

⇒ L'actif immobilisé

L'actif immobilisé indique la valeur nette comptable des biens appartenant au Département (son patrimoine).

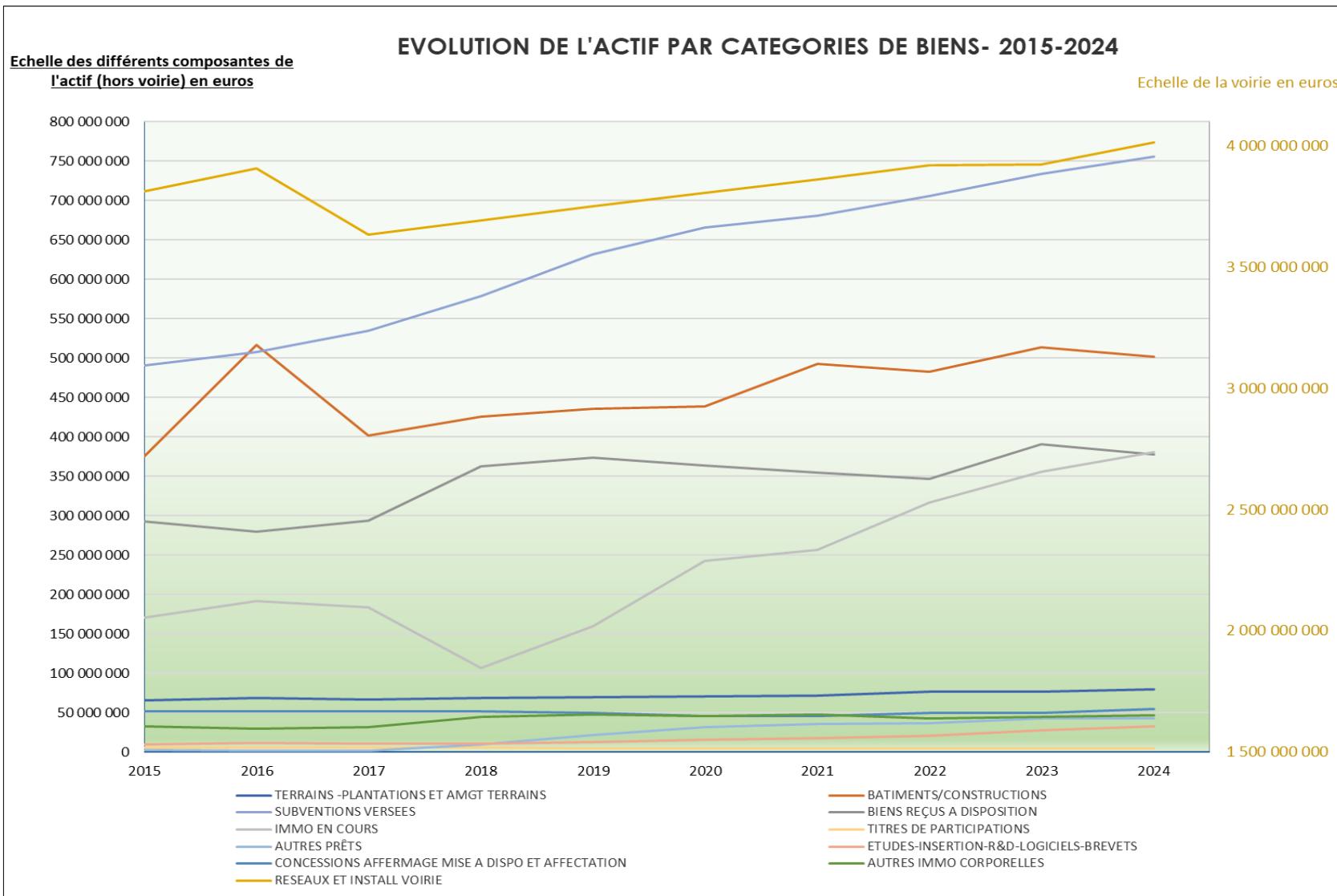
Il est composé des immobilisations incorporelles (notamment les subventions d'investissement versées²¹), des immobilisations corporelles (terrains, constructions, réseaux...) et des immobilisations financières (principalement les prises de participations dans les sociétés d'économies mixtes...).

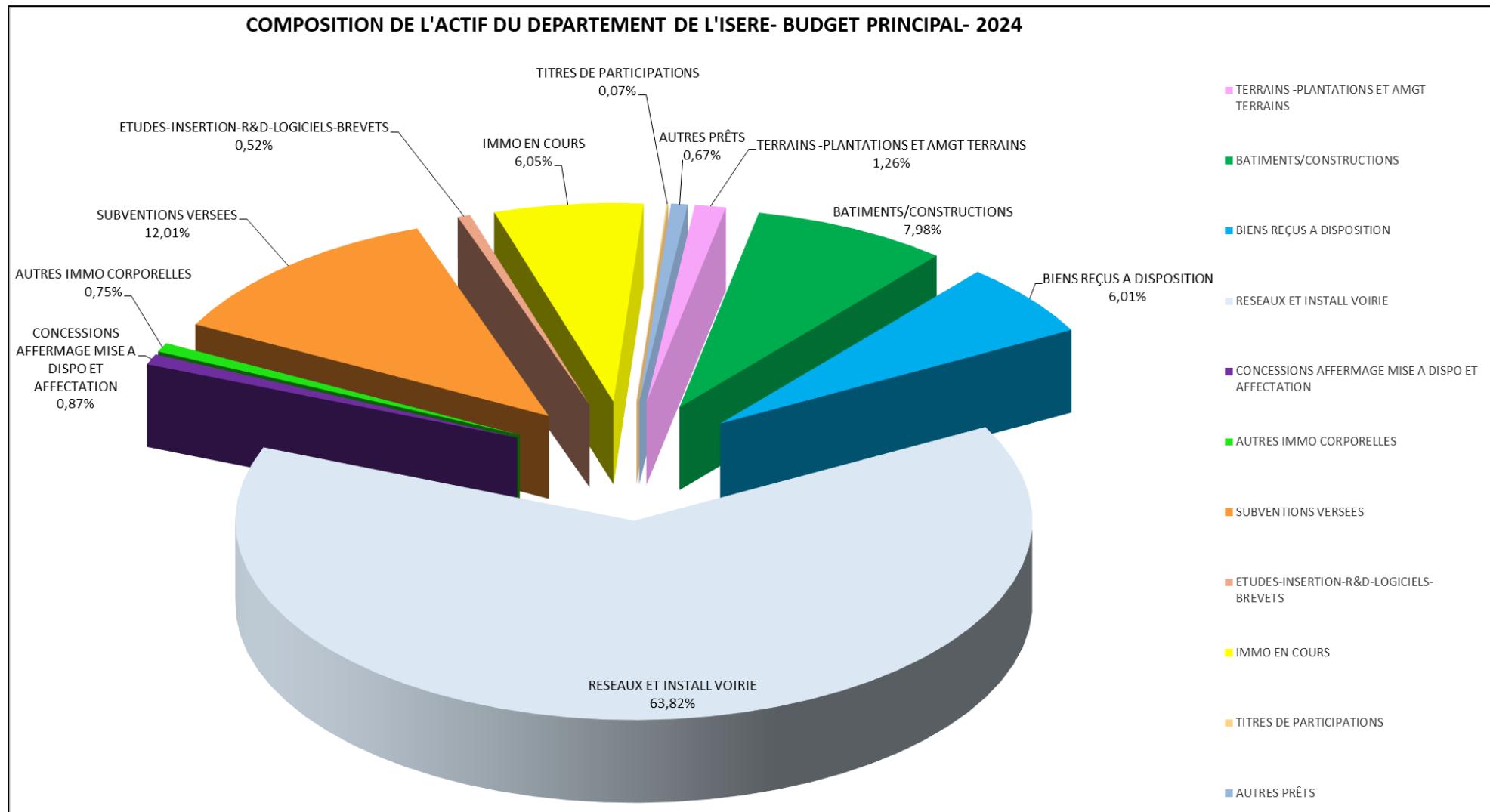
Les investissements sur les biens appartenant au Département représentent 88 % de l'actif immobilisé. Les subventions d'équipement appartenant à des tiers représentent 11 % et les immobilisations financières 1 %.

La voirie occupe une part prépondérante dans l'actif du Département. Elle oscille entre 3,6 milliards d'euros et 4 milliards d'euros, soit + 5,3 % d'augmentation entre 2015 et 2024. La baisse constatée en 2017 correspond au transfert de la voirie départementale à la Métropole de Grenoble sur son territoire.

²⁰ Données : compte de gestion 2024. Le bilan net des amortissements figure en annexe 3.

²¹ Comptablement, les subventions d'investissement appartenant aux tiers figurent (en stock) au bilan.





En 2024, la voirie représente toujours l'élément le plus important, soit pratiquement les 2/3 de l'actif. Les subventions constituent le deuxième poste avec 12 % du patrimoine de la collectivité. Les travaux non achevés s'élèvent à 6 % du total soit quasiment autant que les bâtiments construits (8 %).

CONCLUSION

L'exercice 2024 s'est caractérisé par un tassement des recettes de fonctionnement (- 0,7 %) avec notamment une forte contraction de l'une des principales recettes du Département, les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit - 15,8 %.

En parallèle, les charges de fonctionnement progressent très rapidement (+ 6 %), portées par l'explosion des dépenses de solidarité et par l'impact des mesures nationales telles que l'augmentation du point d'indice.

Bien qu'elle se soit légèrement affaiblie en 2024, la structure financière du Département reste solide.

Au vu du contexte national, notamment des mesures de réduction du déficit public et leurs incidences sur les recettes du Département, il convient de rester prudent sur l'évolution de la situation financière au cours des prochaines années.

ANNEXES

1 - Le compte administratif consolidé : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - Le compte administratif du budget principal, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissements ou de décaissements effectifs.

3 - Le bilan : le compte de gestion, établi par le comptable, retrace non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - Les ratios légaux : les articles L. 3313-1 et R. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - Le tableau général d'équilibre du budget principal : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité (résultat de clôture).

6 - Les organismes satellites principaux du Département : illustration graphique sous forme de « galaxie » (données 2023).

Annexe 1 - Le compte administratif consolidé

Opérations réelles	Budgets Annexes					Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total		
Dépenses de fonctionnement	0,36 M€	2,31 M€	17,32 M€	1,38 M€	21,38 M€	1 279,41 M€	1 300,78 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,79 M€</i>	<i>5,46 M€</i>	<i>0,98 M€</i>	<i>8,23 M€</i>	<i>14,51 M€</i>	<i>22,74 M€</i>
Recettes de fonctionnement	0,36 M€	2,42 M€	17,35 M€	3,06 M€	23,19 M€	1 442,13 M€	1 465,32 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,34 M€</i>	<i>1,34 M€</i>	<i>8,23 M€</i>	<i>9,57 M€</i>
Dépenses d'investissement				36,59 M€	36,59 M€	317,36 M€	353,95 M€
<i>dont remboursement de la dette et OCLT (164)</i>						<i>30,38 M€</i>	<i>30,38 M€</i>
dépenses d'investissement (hors emprunt et OCLT)				36,59 M€	36,59 M€	286,98 M€	323,57 M€
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>				<i>3,06 M€</i>	<i>3,06 M€</i>	<i>180,47 M€</i>	<i>183,53 M€</i>
<i>dont subventions versées (204)</i>						<i>87,62 M€</i>	<i>87,62 M€</i>
Recettes d'investissement				27,10 M€	27,10 M€	124,78 M€	151,88 M€
<i>dont emprunt classique et OCLT (164)</i>						<i>74,00 M€</i>	<i>74,00 M€</i>
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)				27,10 M€	27,10 M€	50,78 M€	77,88 M€
total dépenses	0,36 M€	2,31 M€	17,32 M€	37,97 M€	57,96 M€	1 596,77 M€	1 654,73 M€
<i>total dépenses hors flux croisés</i>	<i>0,36 M€</i>	<i>0,52 M€</i>	<i>11,86 M€</i>	<i>36,99 M€</i>	<i>49,73 M€</i>	<i>1 582,25 M€</i>	<i>1 631,99 M€</i>
total recettes	0,36 M€	2,42 M€	17,35 M€	30,16 M€	50,29 M€	1 566,91 M€	1 617,20 M€
<i>total recettes hors flux croisés</i>	<i>0,36 M€</i>	<i>2,42 M€</i>	<i>17,35 M€</i>	<i>28,82 M€</i>	<i>48,95 M€</i>	<i>1 558,68 M€</i>	<i>1 607,64 M€</i>
Résultat de l'exercice avant reprise (Variation de fonds de roulement entre 2023 et 2024)	-0,00 M€	0,11 M€	0,04 M€	-7,81 M€	-7,67 M€	-29,86 M€	-37,53 M€

(1) subventions d'équilibre et remboursements de frais entre le budget principal et les budgets annexes, de mêmes montants en dépenses et en recettes

Annexe 2 - Le compte administratif du budget principal

Département de l'Isère - Budget principal 2. Balance générale du compte administratif 2024

Opérations budgétaires par chapitre hors reprise des résultats 2024 (001 et 002)	Nomenclature comptable	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
		M57	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Section d'investissement							
Revenu minimum d'insertion	010						
Revenu de solidarité active	018	201 900,00		201 900,00			
Dépenses imprévues (*)	020						
Virement de la section de fonct.-recette (*)	021						
Produit des cessions d'immobilisations (*)	024						
Opération d'ordre entre sections	040	9 768 804,28	144 011 637,87			9 768 804,28	144 011 637,87
Opérations patrimoniales	041	23 664 795,31	23 664 795,31			23 664 795,31	23 664 795,31
Dotations, fonds divers et réserves	10	64 758,84	117 168 393,04	64 758,84	117 168 393,04		
Subventions d'investissement	13	53 566,22	15 682 793,75	53 566,22	15 682 793,75		
Emprunts et dettes assimilées	16	46 360 755,36	73 999 996,00	46 360 755,36	73 999 996,00		
Immobilisations incorporelles	20	12 074 855,34	12 413,40	12 074 855,34	12 413,40		
Subventions d'équipement versées	204	87 422 067,75	526 950,01	87 422 067,75	526 950,01		
Immobilisations corporelles	21	25 391 130,93	46 855,22	25 391 130,93	46 855,22		
Immobilisations en cours	23	143 003 651,17	550 270,72	143 003 651,17	550 270,72		
Autres mises en affectation	24						
Participations et créance	26	5 109,00	0,00	5 109,00	0,00		
Autres immobilisations financières	27	2 085 387,34	2 460 214,31	2 085 387,34	2 460 214,31		
Opérations sous mandat	458xx	700 270,78	35 727,44	700 270,78	35 727,44		
Total section d'investissement		350 797 052,32	378 160 047,07	317 363 452,73	210 483 613,89	33 433 599,59	167 676 433,18
Section de fonctionnement							
Charges à caractère général	011	82 068 269,16		82 068 269,16			
Charges de personnel et frais assimilés	012	236 937 703,55		236 937 703,55			
Atténuation de charges	013		1 040 106,90		1 040 106,90		
Atténuations de produits	014	37 585 974,79		37 585 974,79			
Revenu minimum d'insertion	015						
Allocation Personnalisée d'Autonomie	016	168 410 898,20	78 477 314,06	168 410 898,20	78 477 314,06		
RSA / Régularisations de RMI	017	153 804 159,07	3 619 867,47	153 804 159,07	3 619 867,47		
Virement à la section d'invest.-dépense (*)	023						
Dépenses imprévues (*)	022						
Opération d'ordre entre sections	042	144 011 637,87	9 768 804,28			144 011 637,87	9 768 804,28
Autres charges de gestion courante	65	591 529 735,66		591 529 735,66			
<i>dont Subventions de fonctionnement (chapitre 65)</i>	657	53 654 573,93		53 654 573,93			
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	703 085,47		703 085,47			
Charges financières	66	4 071 545,56		4 071 545,56			
Charges spécifiques	67	1 838 177,40		1 838 177,40			
Dotations amortissements, dépréciations et provisions	68	2 456 197,00		2 456 197,00			
Produits des services, du domaine et ventes diverses	70		12 085 781,52		12 085 781,52		
Impôts et taxes	73		482 794 647,29		482 794 647,29		
Fiscalité locale	731		555 149 565,86		555 149 565,86		
Dotations et participations	74		275 134 585,14		275 134 585,14		
Autres produits de gestion courante	75		28 380 531,15		28 380 531,15		
Produits financiers	76		1 876 650,02		1 876 650,02		
Produits spécifiques	77		2 661 768,95		2 661 768,95		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	78		908 431,03		908 431,03		
Total section de fonctionnement		1 423 417 383,73	1 451 898 053,67	1 279 405 745,86	1 442 129 249,39	144 011 637,87	9 768 804,28
Total général		1 774 214 436,05	1 830 058 100,74	1 596 769 198,59	1 652 612 863,28	177 445 237,46	177 445 237,46
Résultat de l'exercice 2024			55 843 664,69				
Reprise des excédents et déficit de 2023			49 072 508,81				
Résultat de clôture 2024 (fonds de roulement)			104 916 173,50				

(*) chapitres ne donnant pas lieu à l'émission de titres et de mandats

Annexe 3 - Le bilan

Département de l'Isère

3. Bilan (compte de gestion 2024)

Tableau : bilan au 31 décembre 2024

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur départemental

	31 décembre 2024
ACTIF	
I Actif immobilisé	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Subventions d'équipement versées	690 786 972,35
Autres immobilisations incorporelles	97 868 385,78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Terrains	79 453 961,98
Constructions	855 275 032,71
Constructions sur sol d'autrui	
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	4 032 251 333,67
Installations techniques, agencements et matériel	5 835 745,73
Autres immobilisations corporelles	45 135 809,19
Immobilisations corporelles en cours	382 297 737,83
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	54 344 298,29
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 411 995,83
Total Actif immobilisé	6 282 661 273,36
II Actif circulant	
Créances sur entités publiques, organismes internationaux et Commission européenne	10 377 479,60
Créances sur les redevables et comptes rattachés	4 698 405,41
Avances et acomptes versés par la collectivité	1 001 279,20
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	776 935,08
Créances sur budgets annexes	1 477 948,24
Créances sur les autres débiteurs	26 527 917,39
Total Actif circulant (hors trésorerie)	44 859 964,92
Disponibilités	111 676 581,52
Total de la trésorerie	111 676 581,52
III Comptes de régularisation	
Comptes de régularisation	18 135 656,52
Total de l'actif	6 457 333 476,32

Sources : compte de gestion provisoire 2024 – Valeur nette

Département de l'Isère

31 décembre 2024

PASSIF

I Fonds propres

Dotations	2 152 654 370,08
fonds globalisés	810 328 822,48
subventions d'investissement rattachées à un actif amortissable	65 350 102,99
subventions d'investissement rattachées à un actif non amortissable	165 783 770,67
neutralisations et régularisations	-530 100 168,41
réserves	3 065 942 964,34
report à nouveau	64 611 716,89
résultat de l'exercice	28 478 037,76
droits de l'affectant et du remettant	95 905 154,54
Total des fonds propres	5 918 954 771,34

II Provisions pour pertes et charges

Provisions pour risques	4 163 544,77
Provisions pour charge	
Total des provisions pour risques et charges	4 163 544,77

III Dettes

Emprunts des établissements de crédit	463 429 750,60
Autres emprunts	15 598 027,20
Total des dettes financières	479 027 777,80

Fournisseurs et comptes rattachés	22 752 474,84
Dettes fiscales et sociales	3 510 950,04
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	54 551,10
Dettes sur budgets annexes	3 049 037,71
Autres dettes non financières	1 667 221,44
Total des dettes non financières	31 034 235,13
Autres éléments de trésorerie passive	13 999 996,00
Total trésorerie	13 999 996,00
Total des dettes	524 062 008,93

IV Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	10 153 151,28
Total des comptes de régularisation	10 153 151,28

Total du passif

6 457 333 476,32

Sources : compte de gestion provisoire 2024 – Valeur nette

Annexe 4 - Les ratios légaux

Département de l'Isère

4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2024
<i>Population de l'Isère</i> <i>1 309 888 habitants (population municipale totale INSEE au 1er janvier 2024)</i>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population Mesure du niveau de service rendu	977 €/hab.
2	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers récurrents	1 101 €/hab.
3	Dépenses d'équipement brut / population Mesure de l'effort d'équipement	138 €/hab.
3 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population Mesure de l'effort d'équipement	205 €/hab.
4	Encours de dette au 31 décembre / population Mesure de l'endettement	353 €/hab.
5	Dotation globale de fonctionnement / population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux Départements	124 €/hab.
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale...)	20,19%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	90,82%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	12,52%
8 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	18,85%
9	Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	32,10%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement Mesure la part des recettes courantes que la collectivité parvient à épargner (en %)	11,44%

Source : compte administratif 2024

Annexe 5 - Le tableau général d'équilibre du budget principal

Département de l'Isère

5. Les grandes masses budgétaires et financières 2018-2024

(en millions d'euros courants)

Budget principal - Comptes administratifs

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023>2024
(1) Recettes de fonctionnement*	1 276,4	1 308,9	1 275,4	1 369,0	1 429,2	1 452,3	1 442,1	-0,7%
dont imposition directe (chapitre 731)	410,2	425,2	436,3	150,2	148,6	351,7	363,9	3,5%
dont fraction de TVA (compensation de la perte de la TF et de la CVAE en 2023)				286,9	314,4	415,1	415,0	0,0%
dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO	150,0	153,0	157,8	177,0	178,3	97,4	97,7	0,3%
dont dotations de l'Etat (DGF, DGD)	179,7	178,4	171,3	170,0	170,0	169,1	168,6	-0,3%
dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions	52,1	43,5	24,8	24,2	20,0	19,4	16,5	-15,3%
dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011	167,7	189,3	185,0	236,1	263,5	227,2	191,3	-15,8%
dont TICPE et FMDI (compensation allocation RSA)	67,2	66,8	66,6	66,6	66,6	68,8	66,1	-3,9%
dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TICPE (hors fiscalité compensée)	80,9	86,6	86,4	90,8	93,6	98,1	105,0	7,0%
dont autres recettes	168,5	166,1	147,2	167,0	174,2	5,5	18,2	232,9%
(2) Dépenses de gestion	1 092,9	1 084,8	1 081,9	1 135,8	1 152,1	1 202,7	1 275,3	6,0%
dont personnel	205,6	213,8	221,0	228,0	235,7	245,6	258,3	5,2%
dont dépenses d'intervention	752,7	737,1	743,5	778,2	788,3	827,0	887,6	7,3%
dont transports	30,9	27,9	18,6	26,0	16,9	19,5	20,1	3,0%
dont autres dépenses	103,7	106,1	98,8	103,6	111,2	110,6	109,4	-1,2%
(3)=(1-2) Epargne de gestion	183,5	224,1	193,6	233,2	277,1	249,6	166,8	-33,2%
(4) Frais financiers liés à la dette	2,1	2,4	3,3	3,6	3,8	4,1	4,1	-1,0%
(5)=(3-4) Epargne brute	181,4	221,7	190,3	229,6	273,3	245,5	162,7	-33,7%
(6) Recettes définitives d'investissement	39,6	33,2	39,5	39,4	57,5	61,4	50,8	-17,3%
dont participations et subventions reçues	39,5	31,6	39,2	39,3	51,2	61,4	47,2	-23,2%
dont autres recettes définitives	0,2	1,6	0,3	0,2	6,3	0,0	3,6	
(7)=(5+6) Financement propre disponible avant emprunt	221,1	255,0	229,8	269,0	330,8	306,9	213,5	-30,4%
(8) Dépenses d'investissement	262,7	333,8	314,2	310,6	283,4	306,6	287,0	-6,4%
dont dépenses d'équipement	132,1	193,3	195,9	184,3	176,1	193,7	180,5	-6,8%
dont subventions d'équipement	99,6	111,3	90,9	78,8	88,0	93,7	87,6	-6,4%
dont autres dépenses d'investissement	31,0	29,2	27,4	47,4	19,4	19,2	18,9	-1,5%
(9) Remboursement du capital de la dette**	60,3	71,5	68,3	54,9	33,7	28,6	30,4	6,1%
(10)=(8+9-7) Besoin de financement	102,0	150,3	152,7	96,5	-13,7	28,3	103,9	267,4%
(11) Emprunt⁽²⁾	109,5	144,0	148,5	95,0	50,0	0,0	60,0	
Fonds de roulement au 1er Janvier	75,1	82,6	76,3	72,1	99,4	163,0	134,8	-17,3%
Fonds de roulement au 31 décembre	82,6	76,3	72,1	70,6	163,0	134,8	104,9	-22,2%
Variation de fonds de roulement	7,5	-6,3	-4,2	-1,5	63,7	-28,3	-29,9	5,6%
Encours de la dette au 31 décembre**	238,7	311,3	391,5	431,5	447,9	419,2	462,9	10,4%

* Les fortes variations sur les postes "impositions directes" et "fiscalité compensée" sont liées au passage à la M57. L'impact principal correspond à la TSCA art.77 : compte 7342 en M52 et compte 73171 en M57.

** Y compris OCLT.

Annexe 6 - Les organismes satellites principaux du Département

Département de l'Isère et « organismes satellites » données 2023

